

(1)

(N^o 6.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1879-1880.

Projet de loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1880.

(Voir les N^{os} 87, I, session 1878-1879, et 17, session 1879-1880,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1879, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1880, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1880, est évalué à la somme de deux cent soixante-treize millions quatre cent nonante-sept mille soixante francs (273,497,060 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme de un million six cent cinquante mille francs (1,650,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1880.

Bruxelles, le 2 décembre 1879.

Les Secrétaires,

(Signé) J. DE VIGNE.

PETY DE THOZÉE.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) J. GUILLERY.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		
	IMPOTS.		
	<i>Foncier</i>	
	<i>Personnel</i>	Principal	
		15 centimes additionnels	
		Frais d'expertise	
	<i>Patentes</i>	Principal	
		20 centimes additionnels	
		
	<i>Redevances sur les mines</i>	Principal 272,000	
		25 centimes additionnels 68,000	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i>	Droits d'entrée	
		Vins étrangers	
		Eaux-de-vie indigènes	
		Bières et vinaigres	
	<i>Accises</i>	Sucres de canne et de betterave	
		Glucoses et autres sucres non cristallisables	
		Tabac	
		
		<i>Recette: diverses</i>	Frais d'essai des matières d'or et d'argent
			Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement des navires, etc.

pour l'exercice 1880.

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
»	22,467,000		
13,498,000	} 15,558,000		
2,025,000			
35,000			
4,787,500	} 5,745,000		
957,500			
»	340,000		
(1) 18,732,500	18,752,500		(1) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 55 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 175,000 francs; de 55 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 567,500 francs. et de 55 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 760,000 francs; ensemble une somme de 3,492,500 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(2) 2,750,000			(2) Déduction faite de 55 p. c. du produit probable, soit fr. 1,470,000 »
(5) 16,900,000			(5) Id. id. 9,100,000 »
(4) 9,575,000	52,165,000		(4) Id. id. 5,047,000 »
(5) 2,860,000			(5) Id. id. 1,540,000 »
150,000			
150,000			
»	20,000		
»	225,000		
		149 734,500	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	<i>Droits, additionnels et amendes</i> .	IMPOTS (<i>Suite</i>).
		Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .
		Greffe (Id. 50 id.) . . .
		Hypothèques (Id. 25 id.) . . .
		Successions (Id. 30 id.) . . .
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 50 c. addit.) .
		Droit dû par les époux survivants (id.) . . .
		Timbre.
		Naturalisations
		Amendes en matière d'impôts.
Id. de condamnations en matières diverses.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINE.	<i>Domaines. — Rivières et canaux</i>	PÉAGES.
	<i>Chemin de fer.</i>	
	<i>Télégraphes électriques</i>	
	TRAVAUX.	<i>Postes</i>
		Droits sur les articles d'argent.
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. .
		Droit sur les effets de commerce
<i>Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres</i>		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales).	CAPITAUX ET REVENUS.
	Forêts.	
	Dépendances des chemins de fer	
	Établissements et services régis par l'État	
	Produits divers et accidentels.	
Revenus des domaines		
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.	
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
24,450,000			
420,000			
4,214,000			
15,900,000			
2,825,000	54,484,000		
320,000			
5,350,000			
5,000			
440,000			
580,000			
1,700,000	1,700,000		
99,000,000	101,252,800		
2,252,800			
5,758,400		110,272,400	
212,400	(¹) 6,519,600		
188,800			
360,000			
"	800,000		
350,000			
800,000			
170,000	2,845,000		
145,000			
580,000			
800,000			
"	115,000		
"	95,000	10,005,000	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 10,800,000 francs, comprenant une recette de 360,000 francs du chef des droits d'encasement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'Etat. La part de 41 p. c. dévolue au fonds communal s'établit donc sur 10,440,000 francs et s'élève ainsi à 4,280,400 francs.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.
	— des actes des commissariats maritimes.
	— des droits de chancellerie
	— des droits de pilotage
	— des droits de fauial
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).
	— des écoles de réforme.
	Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.
	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.).
	REMBOURSEMENTS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.
	Recettes diverses et accidentelles
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.
	Recette du chef d'ordonnances prescrites.
	Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie
	Quote-parts d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'art. 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877.
	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876.).
	<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>
	1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles
	2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem
	3 ^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880	TOTAL.	OBSERVATIONS.
2,200,000		
100,000		
7,000		
1,750,000		
600,000		
50,000	6,952,000	
195,000		
1,000,000		
800,000		
250,000		
325,000	400,000	
75,000		
18,000		
600,000	618,000	
259,000		
21 500	280,500	
25,000		5,485,160
700,000		
59,000		
1,560		
9,000		
9,000	2,186,860	
1,000		
15,000		
50,000		
175,000		
862,500		
500,000		
Total, . fr.		<u>275,497,060</u>
50,000	
400,000		
1,500,000		
		1,650,000